

COVEN HAZEL
COURS HEBDOS 2024/2025
Plélan le Grand / Guer / Taupont / Rennes

Feuille d'inscription

Nom/Prénom.....
Adresse.....
.....
Téléphone.....(Pensez à télécharger WhatsApp pour être dans le groupe ou je poste les infos/vidéos/etc)
E.mail.....

CHOIX DES COURS

Merci de cocher le ou les cours choisis.

PLELAN LE GRAND

Complexe sportif, rue de l'Hermine

Lundi

10h30/12h : Tribal Fusion adultes (1h30)

17h15/18h15 : Tribal enfants* (1h)

18h30/20h : Tribal Fusion adultes (1h30)

GUER

Dojo St Gurval

Lundi

20h30/22h: Tribal Fusion adultes (1h30)

Ancienne école la Roche, rue Victor Molac

Mercredi

14h/15h: Tribal enfants 1* (1h)

15h/16h : Tribal enfants 2* (1h)

16h10/17h25 : Tribal ados* (1h15)

17h30/19h : Cours mensuel mères/filles
(fiches d'inscriptions à part, la demander à Hazel)

TAUPONT

Complexe sportif

Jedi

19h30/21h : Tribal Fusion adultes (1h30)

RENNES

Espace des deux Rives, 4 allée Georges Palante

Mardi

18h/19h : Tribal enfants* (1h)

19h15/21h15 : Tribal Fusion adultes (2h)

*Le professeur choisira le cours qui sera le plus adapté à votre enfant après une séance d'essai.

www.coven-hazel.com / hazeldanse@gmail.com / 06 10 43 65 71

TARIFS

* L'adhésion à l'association Hazel Danse est de 15€ par an, par personne. Elle est à régler à part, par chèque (à l'ordre de Hazel Danse). L'adhésion à l'association est obligatoire pour valider l'inscription et accéder aux cours dispensés.

Cours Plélan / Guer / Taupont / Rennes

• Réduction de 10% si deux personnes de la même famille s'inscrivent.

Tarifs pour une année de cours hebdos

1 cours enfants (1h): 180€ (60€x3)

1 cours ados (1h15): 195€ (65€x3)

1 cours adultes (1h30): 285€ (95€ x 3 / 57€ x 5 / 28.5€ x 10)

1 cours adultes RENNES (2h): 330€ (110€ x 3 / 66€ x 5 / 33€ x 10)

OFFRES SAISON 2024/2025

Tarif "Early Bird"

Inscrivez vous entre le 15 juin et le 15 juillet !

Offre "Marrainage"

Inscrivez vous avec une amie et profitez chacune de tarifs préférentiels !

1 cours enfants (1h): ~~180€~~ 165€

1 cours ados (1h15): ~~195€~~ 180€

1 cours adultes (1h30): ~~285€~~ 270€

1 cours adultes RENNES (2h): ~~330€~~ 315€

Offres cumulables, voir avec Hazel

Adhésion : 15€

(Chèque à l'ordre HAZEL DANSE)*

Montant Total des cours choisis : _____ €

(Chèque(s) à l'ordre de FREUDIGER PERRINE)

Paiement en : 1 / 3 / 5 / 10 fois (entourer votre choix)

encaissement du premier chèque en septembre pour les inscriptions normales et en août pour l'offre "early bird"

DATE A RETENIR !

Le spectacle de fin d'année aura lieu le

SAMEDI 5 JUILLET 2025 à Maure de Bretagne

Décharge de responsabilité (si absence de certificat médical)

Je soussigné....., déclare ne pas avoir fourni de certificat médical lors de mon inscription aux cours de danse de l'école Hazel Danse. Je décharge l'école et les professeurs de toutes responsabilités en cas de problèmes.

Signature :

Droit à l'image (rayer la mention inutile)

J'autorise / Je n'autorise pas l'école de danse Hazel Danse à utiliser mon image ou celle de mon enfant pour tout support de communication.

Signature :



W W . C O V E N - h a z e l . c o m

Ecole de Danse Hazel Danse, Perrine Freudiger, Piélan le Grand
Contacts : Hazel : 06 10 43 65 71 / hazeldanse@gmail.com
Facebook : Hazel Imrama Danse / Insta : Hazel_danse



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1) Clauses d'inscription :

- Votre inscription ne sera valable que si la **feuille d'inscription** est remplie correctement, avec vos **signatures pour la décharge médicale** (ou un certificat médical), **l'autorisation de droit à l'image**, le **chèque de 15€ d'adhésion** à l'ordre de **Hazel Danse** et **vos chèques pour la cotisation** des cours de danse à l'ordre de **Perrine Freudiger**. Les cours de Jade sont à faire à l'ordre de Hazel Danse.

- Les sommes versées au titre de l'inscription **ne sont pas remboursables** sauf sur présentation d'un certificat médical attestant d'une incapacité de pratiquer la danse pour une période supérieure au temps prévu par le forfait souscrit.

2) Calendrier :

- Le calendrier est calé sur le calendrier scolaire et il n'y a donc **pas de cours pendant les vacances**.
- Des **cours mensuels**, des **stages** et un **festival** seront organisés par l'association au cours de l'année. Vous serez informés de ces actions dans le groupe whatsapp et par voie d'affichage dans nos salles de cours. **Ces activités complémentaires ne sont pas comprises dans les cotisations**.

3) Spectacle de fin d'année :

- Chaque année, nous proposons à nos élèves de participer à un **spectacle de fin d'année**.
Pour cette saison le spectacle aura lieu **le samedi 5 juillet 2025 à Maure de Bretagne (salle du Rotz)**.

- Celui-ci n'est pas obligatoire, chaque élève est donc libre d'y participer ou non.

- Pour le bon déroulement et le succès de cette soirée, des répétitions générales seront mises en places (le jour du spectacle) **Ces répétitions sont obligatoires** pour les élèves participant au spectacle.

- Un surcoût pour **l'achat du costume** est à prévoir.

- Les **places sont en vente le jour J** (12€ pour les adultes / 6€ pour les enfants de -12 ans)

4) Responsabilité :

- La structure engage la responsabilité uniquement lors des cours. En dehors de la salle de cours, les mineurs sont donc sous la responsabilité des parents. La structure décline toute responsabilité envers un adhérent mineur qui ne se présente pas en cours. Les parents doivent donc **prendre toutes les dispositions** pour ne pas laisser leur enfant avant ou après les horaires de cours. Les parents doivent **accompagner les enfants jusqu'à la salle de cours de danse**, car pour des raisons indépendante de sa volonté, le professeur peut être absent et ne pas avoir eu le temps de prévenir (panne, maladie, accident...). De même les parents doivent récupérer leurs enfants à l'heure.

- Les adhérents sont tenus de respecter les horaires, de respecter leur professeur et les autres élèves. En cas d'absence, les adhérents doivent prévenir leur professeur et en cas de non respect de ce règlement, le professeur peut exclure un élève du cours.

A, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :